CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 6

CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur nomination, ou à plus bref délai à la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président. Celui-ci peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

261014_6

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de garantir l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante. L'ensemble des tendances politiques représentées au conseil municipal doit ainsi pouvoir siéger au sein des commissions municipales.

Pour rappel, le conseil municipal, par délibération n°9 du 28 mars 2026, a approuvé la création de quatre commissions permanentes qui se composent de la manière suivante :

- La commission finances, solidarité et sécurité ;
- La commission transition écologique, urbanisme et mobilité ;
- La commission enfance et jeunesse ;
- La commission culture, sports et animation de la ville.

Dans le cadre de la nouvelle mandature et de l'adoption d'un nouveau règlement intérieur du conseil municipal, il est proposé de modifier la dénomination de ces quatre commissions permanentes comme suit :

- La commission finances, ressources, administration générale et sécurité ;
- La commission transition écologique, urbanisme et mobilité ;
- La commission enfance, jeunesse, citoyenneté et solidarité ;
- La commission culture, sports et animation de la ville.

Chaque commission est composée de dix membres.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la modification de la dénomination des commissions permanentes ;
- De désigner leurs membres au scrutin secret, à moins qu'il ne soit décidé à l'unanimité d'y déroger et de voter à main levée.

Dans le cas où une seule liste se présente après appel de candidatures en séance, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par maire.

Principaux textes réglementaires	• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-8, L.2121-21 et L.2121-22 ; • Délibération du conseil municipal n°9 du 28 mars 2026 portant création et composition des commissions municipales permanentes.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 6 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er : Approuve la modification de la dénomination des quatre commissions permanentes comme suit :

- La commission finances, ressources, administration générale et sécurité ;
- La commission transition écologique, urbanisme et mobilité ;
- La commission enfance, jeunesse, citoyenneté et solidarité ;
- La commission culture, sports et animation de la ville.

Article 2 : Après appel à candidatures et constatant qu'une seule liste a été présentée pour chaque commission, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas organiser de scrutin secret et procède à la désignation des membres des commissions suivantes :

Commission « Finances, ressources, administration générale et sécurité »

NOM ET PRENOM	VOTES
M. Francis SELLAM	35
M. Brahim BAHMAD	35
M. Stephan SILVESTRE	35
M. Urbain OKOU	35
M. Jérôme DUPUY	35
M. Maxime OUANOUNOU	35
Mme Saliha ZENNADI	35
M. Tony RENUCCI	35
M. Bernard DUVERT	35
M. Alexis LECLERC--DALMET	35

Commission « Transition écologique, urbanisme et mobilité »

NOM ET PRENOM	VOTES
M. Francis SELLAM	35
M. Jérôme TAGNON	35
M. François BLOIS	35
Mme Suzanne LECROART	35
Mme Virginie TOLLARD	35

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. Axel HAVERBEKE	35
Mme Béatrice NICOLAS-DARROU	35
M. Tony RENUCCI	35
M. Vincent Denis Pierre JARDIN	35
M. Alexis LECLERC--DALMET	35

Commission « Enfance, jeunesse, citoyenneté et solidarité »

NOM ET PRENOM	VOTES
M. Francis SELLAM	35
M. Olivier LAVIGNE	35
Mme Corinne FIORENTINO	35
Mme Pascale RUIMY	35
Mme Liliane REUSCHLEIN	35
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI	35
Mme Chantal DURAND	35
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU	35
M. Areski OUDJEBOUR	35
Mme Agnès ASTEGIANI	35

Commission « Culture, sports et animation de la ville »

NOM ET PRENOM	VOTES
M. Francis SELLAM	35
M. Frédéric GOMES	35
Mme Chantal ALLAIN	35
Mme Stéphanie BRANCO	35
M. Lionel GAUTIER	35
Mme Michèle DELOMEL	35
Mme Kourrea TRAORE	35
Mme Carmen PEREZ	35
Mme Christelle FORTIN	35
Mme Agnès ASTEGIANI	35

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL





Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 A Joinville-le-Pont le

261014_6

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)